



**Finances – Personnel  
Administration Générale**

**OBJET : Budget Primitif 2020  
Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

**EXPOSE**

Le Budget Primitif 2020 prévoit d'intégrer les résultats cumulés de l'année 2019.

Ces résultats par section sont les suivants :

**Fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	1 130 839,65
Dépenses de fonctionnement	1 017 153,67
Résultat de l'exercice	113 685,98
Report antérieur	484 138,94
<b>Cumul</b>	<b>597 824,92</b>

**Investissement**

Recettes d'investissement	264 651,45
Dépenses d'investissement	226 786,07
Résultat de l'exercice	37 865,38
Report antérieur	17 939,49
<b>Cumul</b>	<b>55 804,87</b>

restes à réaliser en recettes	23 822,90
restes à réaliser en dépenses	-3 579,80
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>20 243,10</b>

Besoin/excédent de financement	-76 047,97
--------------------------------	------------

<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>0,00</b>
<b>Report sur 2020</b>	<b>597 824,92</b>

Conformément à l'instruction M4, le budget primitif 2020 du budget annexe REOM est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement	:	1 703 524,92 €
- Section d'investissement	:	690 372,69 €

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale » réunie le 23 janvier dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2020 Ordures Ménagères (REOM) de la communauté de communes tel que présenté ci-dessus.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 13 février 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200317-220-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-03-2020

Publication le : 17-03-2020

Conseil Communautaire du 1



Le Président,  
  
Alain HUNAUT